

Mercredi 18 septembre 2019

Signature de la charte régionale d'engagement pour la qualité de l'air

A l'occasion de la cinquième journée nationale sur la qualité de l'air, Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a présidé la deuxième conférence régionale pour la qualité de l'air à l'issue de laquelle a été signée la charte régionale d'engagement pour la qualité de l'air¹.

■ Bien que la qualité de l'air s'améliore, les attentes des citoyens augmentent

La pollution de l'air représente un enjeu sanitaire et environnemental fort en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Bien que les concentrations en polluants atmosphériques réglementés diminuent ces dernières années sur notre territoire, plus de deux millions de personnes restent exposées à un air dégradé, lorsqu'on considère les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les grands centres urbains, les zones industrielles, les ports et aéroports, le réseau routier et autoroutier dense sont autant de sources importantes de pollution. Face au constat de dépassements persistants des valeurs limites réglementaires en concentration de polluants atmosphériques en certains points du territoire, les efforts de chacun, décideurs publics, acteurs économiques et citoyens doivent se poursuivre et s'intensifier.

Lors du grand débat national lancé ce début d'année, la thématique de la transition écologique a reçu plus de 35 000 contributions, attestant de la préoccupation des Français pour les enjeux environnementaux. Selon le dernier baromètre de l'ADEME présentant les principaux résultats des enquêtes effectuées en 2018, la qualité de l'air est la troisième préoccupation environnementale, après le réchauffement climatique et la biodiversité.

■ L'État rappelle sa détermination de lutter contre la pollution chronique ou exceptionnelle

En introduction de la conférence régionale sur la qualité de l'air, Corinne Tourasse, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), a insisté sur l'approche multisectorielle de la lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air. Le rôle de l'État dans ce domaine repose sur deux piliers : réguler et inciter.

En matière d'incitation, les dispositifs d'accompagnement financier des particuliers et des collectivités ont été évoqués. Le deuxième pilier de l'action de l'État est la régulation. La réglementation est un levier d'action pour espérer des bénéfices à grande échelle comme celle sur les combustibles des navires ou les performances des moteurs thermiques.

Plus localement, la révision de trois plans de protection de l'atmosphère (PPA) a été lancée il y a maintenant un an, lors de cette même conférence, sur les zones pour lesquelles des dépassements de normes européennes sont encore constatés : les Bouches-du-Rhône, le sud-ouest du Var et la bande littorale des Alpes-Maritimes. Les travaux ont été denses au printemps avec 24 ateliers sur l'ensemble du territoire. Il s'agit maintenant de compiler les fruits de ces ateliers, d'y ajouter les projets déjà envisagés, par exemple dans les feuilles de route qualité de l'air, les actions envisagées dans le cadre des Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET) ou des Plans de Déplacement Urbains (PDU). Les préfets de département réuniront avant la fin de l'année des comités de pilotage qui définiront les bases et les priorités de ces plans révisés. Après un travail d'analyse par AtmoSud pour vérifier que les actions prévues correspondent à l'ambition souhaitée, ces PPA pourraient être adoptés en 2020.

¹ Cette charte a été signée par l'Etat, les métropoles régionales Aix-Marseille Provence, Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur, la Région, l'ADEME, l'ARS, AtmoSud, RTE, GRDF, GrtGaz, Enedis et le GPMM.

En complément de cette lutte contre la pollution chronique, l'État a également engagé un travail partenarial avec les collectivités pour rénover la gestion des pics de pollution et mettre en place des plans d'urgence transports dont la mesure la plus structurante est la circulation différenciée.

Pour les Bouches-du-Rhône, le dispositif est en place. Il a pu être testé cet été de façon pédagogique avec pour la première fois la mise en place de la circulation différenciée à Marseille. Pour le Vaucluse, le dispositif est en cours de finalisation et certaines mesures, notamment de restriction de circulation de poids lourds ont été mises en œuvre cet été. Enfin, le préfet des Alpes-Maritimes a engagé les travaux avec les collectivités pour qu'un dispositif soit en place d'ici la fin de l'année. Dans le Var, le travail est à engager rapidement.

Il ressort du retour d'expérience une bonne acceptabilité de la population sur les mesures dédiées aux automobilistes mais des attentes ont été formulées vis-à-vis des autres secteurs contributeurs comme le secteur maritime à Marseille, la nécessité de travailler au niveau zonal et de faire évoluer la communication commune pour insister sur l'aspect multisectoriel des mesures. Aujourd'hui, 518 252 vignettes crit'air (dont 491 758 classées 0, 1, 2 ou 3) ont été livrées pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 316 204 dans les Bouches-du-Rhône ce qui représente environ 33 % du parc automobile du département (1 million de voitures pour les Bouches-du-Rhône) et 21,4 % du parc automobile de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,4 millions de voitures).

■ Promouvoir les bonnes pratiques

Nombre d'acteurs locaux sont d'ores et déjà mobilisés et œuvrent pour l'amélioration durable de la qualité de l'air. Pour autant, certaines de ces actions sont peu visibles et méritent d'être partagées et valorisées afin d'inciter les autres acteurs à agir et de poursuivre une dynamique collective engagée à l'occasion de la rédaction des feuilles de route « Qualité de l'air » en début d'année 2018 et de l'élaboration des plans d'urgence Transports. La conférence régionale pour la qualité de l'air a été l'occasion de partager et de promouvoir les bonnes pratiques ou les exemples à travers les deux tables rondes sur l'avancement des démarches en cours pour favoriser la qualité de l'air et l'innovation au service de la qualité de l'air en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

■ Une charte d'engagement pour symboliser la mobilisation des acteurs

L'État et ses partenaires sont d'ores et déjà engagés pour faire de l'air que nous respirons un air plus sain : révision des plans de protection de l'atmosphère couvrant les métropoles, gestion des épisodes de pollution, adoption de plans climat air énergie territoriaux, élaboration de projets innovants pour améliorer durablement la qualité de l'air.

À l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air, le préfet de région a souhaité marquer la détermination commune à renforcer les actions pour un air meilleur par la signature d'une charte d'engagement qui a clôturé la deuxième édition de la conférence régionale pour la qualité de l'air.

À travers la signature de cette charte, les acteurs s'engagent, ensemble, à intégrer prioritairement la qualité de l'air dans leurs stratégies de développement et notamment à :

- **Aménager les territoires pour mieux respirer** en prenant en compte les risques d'exposition des populations.
- **Développer des modes de déplacement moins impactant sur l'environnement et la santé humaine** en privilégiant les modes alternatifs à la voiture individuelle et en développant des motorisations plus propres.
- **Mieux gérer les déchets verts**, en privilégiant le déploiement de filières de collecte et de traitement dans le cadre d'une action concertée.
- **Concilier développement économique et qualité de l'air** en accompagnant les acteurs économiques vers un modèle de développement exemplaire.
- **Accompagner l'évolution des pratiques** par une communication adaptée sur les enjeux de santé et d'environnement et une sensibilisation aux comportements écoresponsables.